



 *Risque devant être évalué et inclus dans le Document Unique par toutes les entreprises.*

NOTES	
Etes-vous concerné ?	
☒	Oui
Unité(s) de travail concernée(s) :	
Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :	

PST38 dispose d'une cellule QVCT, composée de psychologues du travail, qui peut vous apporter des conseils méthodologiques pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans votre entreprise. N'hésitez pas à solliciter votre Médecin du Travail.

Risques Psychosociaux

Risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.



Effets sur la santé

- Atteinte à la **santé physique** : maladies cardiovasculaires, troubles musculosquelettiques...
- Atteinte à la **santé mentale** : troubles anxieux, dépression, suicide, tentatives de suicide...



Exemples de situations dangereuses

- Quantité de travail excessive
- Ordres contradictoires
- Manque d'autonomie
- Changements fréquents d'organisation du travail, d'organigramme, d'équipe
- Exposition des salariés à un public en détresse ou à une clientèle potentiellement hostile



Exemples de mesures de prévention

- Sensibiliser les salariés au risque
- Effectuer une évaluation du risque RPS au sein de l'entreprise
- Faire des points réguliers sur la charge de travail et les difficultés éventuelles
- Anticiper les pics d'activité (personnel supplémentaire...)
- Prendre conscience des efforts consentis par les salariés en cas de surcroît d'activité et exprimer de la reconnaissance
- Impliquer les employés dans les prises de décisions et leur donner de l'autonomie sur leur travail